



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DÉCISION :

SERVICE ECONOMIE

Affaire suivie par : Noémie ORRIOLS

N°D2023-86-DTE

OBJET : AIDE À L'INSTALLATION DES JEUNES AGRICULTEURS – MADAME JAMMES CLARA

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1er Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la demande de Madame JAMMES Clara en date du 12 Septembre 2022, dont l'activité est la culture céréalière située 1122 route de Bequi, 47140 Penne d'Agenais, sollicitant l'aide forfaitaire de 3 000,00 euros relative à l'aide à l'installation des jeunes agriculteurs sur le territoire de Fumel Vallée du Lot ;

Vu la notification d'attribution du Conseil Départemental en date du 08 avril 2022 ;

Considérant que les conditions d'attributions fixées dans la délibération n°2010E-110 sont désormais réunies ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,**

1°) – D'accorder le versement de l'aide forfaitaire d'un montant de 3 000,00 euros Madame JAMMES Clara dont l'exploitation est située 1122 route de Bequi, 47140 Penne d'Agenais ;

2°) – D'autoriser Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-président de Fumel Vallée du Lot à signer toutes pièces et actes se rapportant à ce dossier ;

3°) – Précise que les crédits afférents sont prévus au BP 2023.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

**Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 12 mai 2023**



**Le Président,
Didier CAMINADE**

**Certifié exécutoire le : 16 mai 2023
Reçu en Sous-Préfecture le :
Publié ou Notifié le : 16 mai 2023**

FUMEL VALLÉE DU LOT

4, Place du Château, BP 10037, 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com